

**Notification préalable d'une concentration****(Affaire COMP/M.4682 — INEOS/Lanxess' engineering thermoplastic resins business)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2007/C 162/09)

1. Le 6 juillet 2007, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise INEOS («INEOS», Royaume-Uni) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle exclusif de l'activité d'ingénierie des résines thermoplastiques appartenant actuellement à l'entreprise Lanxess («Lanxess business», Allemagne), par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— INEOS: production de produits chimiques spéciaux et intermédiaires,

— Lanxess business: ingénierie des résines thermoplastiques à l'échelle mondiale, plus particulièrement copolymères à base de styrène.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par fax [(32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.4682 — INEOS/Lanxess' engineering thermoplastic resins business, à l'adresse suivante:

Commission européenne  
Direction générale de la concurrence  
Grefe des concentrations  
J-70  
B-1049 Bruxelles

---

(1) JOL 24 du 29.1.2004, p. 1.